

Atelier d'échanges et de partage d'expériences

MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNALE dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et assainissement (AEPA)



Présenté par: **AKIALA Baguiawan**

Direction Générale de l'Eau Potable

Les objectifs de la feuille de route pour l'Assistance à la maîtrise d'ouvrage communale

3 objectifs:

1. Formaliser et renforcer l'ancrage organisationnel de l'AMOC en matière d'AEPHA au sein des Directions régionales en charge de:
 - l'eau et de l'assainissement,
 - l'éducation nationale
 - la santé

Les objectifs de la feuille de route pour l'Assistance à la maîtrise d'ouvrage communale

2. Développer et renforcer les capacités de base d'AMOC

3. Construire à l'horizon 2020 le leadership communal en matière d'AEPHA à travers des ressources, structures, mécanismes et outils adaptés

Les 12 actions prioritaires de la feuille de route.

Objectif spécifique n°1 de la feuille de route : Formaliser et renforcer l'ancrage organisationnel de l'AMOC en matière d'AEPHA au sein des DREA, DRENA et DRS.

Actions prioritaires.

a.Action prioritaire 011. Définition et formalisation en relation avec les gouverneurs de région d'un protocole-type d'AMOC en matière d'AEPHA entre communes, DREA, DRS et DRENA.

Activités.

- Séance de validation sous l'égide du SG/MEA et avec des représentants de structures concernées du projet de protocole d'AMOC

Les 12 actions prioritaires de la feuille de route. (suite)

Objectif spécifique n°1 de la feuille de route : Formaliser et renforcer l'ancrage organisationnel de l'AMOC en matière d'AEPHA au sein des DREAHA, DRENA et DRS.

Actions prioritaires.

Activités.

Action prioritaire O12. Signature et suivi-appui de la mise en œuvre des protocoles d'AMOC en matière d'AEPHA.

- Préparation de la promotion et la signature des protocoles d'AMOC
- Promotion et signature sous l'égide de chaque Gouverneur de Région des protocoles d'AMOC;
- Préparation par la DGEP et la DGA d'une synthèse analytique des rapports de premier exercice;
- Tenue dans chaque Région sous l'égide du Président du CRP d'un atelier sur l'AMOC sur la base du rapport de premier exercice régional et de la synthèse analytique.

Les 12 actions prioritaires de la feuille de route. (suite)

Objectif spécifique n°2 de la feuille de route : Développer et renforcer les capacités de base d'AMOC en matière d'AEPHA.

Actions prioritaires

Activités.

a.Action prioritaire O21 : Développement des compétences en matière d'AMOC dans le domaine de l'AEPHA des personnels des STD de la santé et de l'éducation de base situés sur le ressort territorial communal.

- Séance de validation sous l'égide du SG/MEA avec des représentants de structures concernées des projets de cahiers de charge de formation des ICP et AIS et des CCEB et conseillers pédagogiques.
- Mise en œuvre des formations des ICP, AIS, des CCEB et conseillers pédagogiques en s'appuyant sur la formation de formateurs au sein des structures publiques nationales concernées.

Les actions prioritaires et leurs stratégies de mise en œuvre. (suite)

Objectif spécifique n°2 de la feuille de route : Développer et renforcer les capacités de base d'AMOC en matière d'AEPHA.

Actions prioritaires

b. Action prioritaire 022. Développement des capacités de suivi-appui professionnel de l'AMOC de base par le niveau régional, provincial et le district sanitaire.

Activités

- Validation des propositions de cadre organique de la fonction de coordination de la programmation, de suivi-évaluation et d'appui conseil en matière d'AEPA au sein des DREA ;
- Mise en place dans chaque DREA du personnel requis par le cadre organique.
- Validation des propositions relatives au profil et à la description de poste des Assistants à la coordination de la programmation, de suivi-évaluation et d'appui conseil en matière d'AEPA au sein des DPEA ;
- Opérationnalisation sous l'égide du MEA des DPEA;
- Validation des projets de cahiers de charges de formation des personnels dédiés au niveau régional, provincial et du district sanitaire au suivi-appui de l'AMOC;
- Mise en œuvre des formations.

Les actions prioritaires et leurs stratégies de mise en œuvre. (suite)

Objectif spécifique n°2 de la feuille de route : Développer et renforcer les capacités de base d'AMOC en matière d'AEPHA.

Actions prioritaires

Activités

c. Action prioritaire O23. Développement des capacités de suivi-appui professionnel de l'AMOC par le niveau central

- Séance de validation sous l'égide du SG/MEA avec des représentants de structures concernées et sous la facilitation de la DGEP et de la DGA, des projets de cahiers de charges de formation des personnels au niveau central dédiés au suivi-appui des DREA dans leur mission d'AMOC.
- Mise en œuvre des formations en s'appuyant sur la formation de formateurs au sein des structures publiques nationales concernées.

Les actions prioritaires et leurs stratégies de mise en œuvre. (suite)

Objectif spécifique n°3 de la feuille de route : Construire à l'horizon 2017 le leadership communal en matière d'AEPHA à travers des ressources, structures, mécanismes et outils adaptés

Actions prioritaires

Activités

a.Action prioritaire O31. Recrutement, formation et mise en place dans chaque commune d'un Agent Technique Communal d'AEPHA.

- Validation des propositions relatives (i) au profil et description de poste (ii) à la stratégie de financement du poste et (iii) au plan de recrutement et de formation des ATC/AEPHA ;
- Préparation d'un avant-projet de rapport en conseil des ministres relatif au recrutement, la formation et la mise en place d'ATC/AEPHA;
- Introduction et adoption en conseil des Ministres d'un rapport relatif au recrutement, à la formation et à la mise en place d'ATC/AEPHA;
- Recrutements et formation des élèves ATC/AEPHA;
- Affectation des ATC/AEPHA dans les communes et élaboration de premier rapport d'exercice;
- Tenue dans chaque Région d'un atelier sur le premier exercice des ATC/AEPHA sur la base de la synthèse analytique.

Les actions prioritaires et leurs stratégies de mise en œuvre.(suite)

Objectif spécifique n°3 de la feuille de route : Construire à l'horizon 2017 le leadership communal en matière d'AEPHA à travers des ressources, structures, mécanismes et outils adaptés

Actions prioritaires

Activités

a.Action prioritaire 032. Structuration et pérennisation des services d'accès à l'eau potable, à l'assainissement de base et de promotion de l'hygiène.

- Mise en œuvre et suivi de la Réforme,
- Mise en œuvre de la PHA auprès des ménages et des usagers des lieux publics;
- Mise en œuvre de la PHA en milieu scolaire.

Les actions prioritaires et leurs stratégies de mise en œuvre. (suite)

Objectif spécifique n°3 de la feuille de route : Construire à l'horizon 2017 le leadership communal en matière d'AEPHA à travers des ressources, structures, mécanismes et outils adaptés

Actions prioritaires

a.Action prioritaire O33. Renforcement de l'internalisation et de l'appropriation du processus PCD-AEPA.

Activités

- Elaboration ou mise à jour du PCD-AEPA par chaque commune ;
- Formation de l'administration communale, aux procédures de mobilisation de ressources;
- Mise en place et animation d'un cadre communal de coordination, de programmation et de suivi des interventions;
- Elaboration et validation au niveau communal des outils et mécanismes de priorisation annuelle de l'allocation des ressources disponibles pour le développement équitable et durable du secteur AEPHA;
- Formation de formateurs régionaux, provinciaux, ATC/AEPHA, CVD, AUE, COGES, APE, AME dans l'exploitation des outils et la mise en œuvre des mécanismes développés;
- Mise en œuvre par chaque commune de processus annuels de redevabilité sous la forme de revues communales annuelles en matière d'AEPHA sur la base des indicateurs de performance du secteur.

Les actions prioritaires et leurs stratégies de mise en œuvre. (suite)

Objectif spécifique n°3 de la feuille de route : Construire à l'horizon 2017 le leadership communal en matière d'AEPHA à travers des ressources, structures, mécanismes et outils adaptés

Actions prioritaires

Action prioritaire O34. Décentralisation / déconcentration du processus BPO

Activités

- Amélioration du cadre logique du BPO-AEPA tenant compte des indicateurs de performance du secteur et des coûts de fonctionnement des structures publiques aux différents niveaux
- Préparation des outils et mécanismes d'arbitrage des allocations des ressources pour le développement du secteur AEPHA au niveau national et régional;
- Préparation et validation de cahiers de charges de formation des personnels des DREA concernés dans le processus BPO régionaux en matière d'AEPHA
- Préparation et validation de cahiers de charges de formation des personnels des DREA concernés dans l'exploitation autonome de la BD et du SIG-OMD.
- Mise en œuvre des formations relatives aux BPO régionaux en s'appuyant sur la formation de formateurs au sein des structures publiques nationales concernées

Les actions prioritaires et leurs stratégies de mise en œuvre. (suite)

Objectif spécifique n°3 de la feuille de route : Construire à l'horizon 2017 le leadership communal en matière d'AEPHA à travers des ressources, structures, mécanismes et outils adaptés

Actions prioritaires

Action prioritaire O34. Décentralisation / déconcentration du processus BPO (suite)

Activités

- Mise en œuvre des formations relatives au dispositif de suivi-évaluation, à la BD et au SIG-OMD en s'appuyant sur la formation de formateurs au sein des structures publiques nationales concernées;
- Mise en place dans chaque DREA de la logistique informatique, bureautique et internet adaptée (outils matériels et logiciels);
- Elaboration par chaque DREA du rapport sectoriel régional de premier exercice sous le nouveau format
- Préparation d'une synthèse analytique par la DGEP et la DGA
- Tenue dans chaque Région sous l'égide du SGR, d'un atelier sur le rapport sectoriel régional de premier exercice sous le nouveau format sur la base de la synthèse analytique

Les actions prioritaires et leurs stratégies de mise en œuvre.(suite)

Objectif spécifique n°3 de la feuille de route : Construire à l'horizon 2017 le leadership communal en matière d'AEPHA à travers des ressources, structures, mécanismes et outils adaptés

Actions prioritaires

Activités

a.Action prioritaire O35. Faire de la contribution financière des bénéficiaires une modalité communale de mobilisation de ressources financières pour le secteur AEPHA.

- Séance de validation sous l'égide du SG/MEA avec des représentants de structures concernées de la Note d'appui à la mise en œuvre des Contributions financières des bénéficiaires en matière d'AEPHA .
- Signature par le SG/MEA et ventilation de la Note d'appui ;
- Tenue dans chaque région sous l'égide des SGR, des ateliers de promotion et d'appui à l'exploitation par les communes de la Note d'appui.

Les actions prioritaires et leurs stratégies de mise en œuvre. (suite)

Objectif spécifique n°3 de la feuille de route : Construire à l'horizon 2017 le leadership communal en matière d'AEPHA à travers des ressources, structures, mécanismes et outils adaptés

Actions prioritaires

a.Action prioritaire O36. Préparation et mise en œuvre de schémas et outils d'appui à la maîtrise d'ouvrage communale des travaux AEPA et de la gestion des ouvrages AEPA.

Activités

- Amélioration des approches et procédures de dotation (des communes) de crédits, ainsi que de délégation de crédits (aux DREA) en matière d'AEPA;
- Formation des acteurs de la chaîne de dépenses publiques au niveau national, régional et communal à la mise en œuvre des nouvelles approches et procédures;
- Préparation et validation d'un protocole type de panier commun relatif aux travaux AEPA à l'usage des communes;
- Préparation et validation d'outils d'appui à la passation et gestion des marchés publics et de délégation de gestion d'AEPS et de latrines publiques à l'usage des DREA et des communes;
- Tenue dans chaque région sous l'égide des présidents de CRP d'un atelier de promotion du protocole type de panier commun relatif aux travaux AEPA, de la Maîtrise d'ouvrage publique déléguée et de l'intercommunalité en matière de gestion des AEPS.

Les actions prioritaires et leurs stratégies de mise en œuvre. (suite)

Objectif spécifique n°3 de la feuille de route : Construire à l'horizon 2017 le leadership communal en matière d'AEPHA à travers des ressources, structures, mécanismes et outils adaptés

Actions prioritaires

a.Action prioritaire O36. Préparation et mise en œuvre de schémas et outils d'appui à la maîtrise d'ouvrage communale des travaux AEPA et de la gestion des ouvrages AEPA.

Activités

- Appui par les DREA à la préparation, mise en œuvre et suivi de protocoles de panier commun relatifs aux travaux AEPA et de mutualisation dans la gestion des AEPS,
- Appui à la préparation, mise en œuvre et suivi des contrats de MOD/publique et de dispositifs de coopération communale dans la gestion des AEPS;
- Formation au niveau communal sur l'exploitation des outils de passation et gestion de marchés de travaux AEPA;
- Elaboration par chaque DREA du rapport de premier exercice sur la passation et la gestion de marchés publics AEPA et la gestion des AEPS;
- Préparation d'une synthèse analytique par la DGEP et la DGA;
- Tenue dans chaque région sous l'égide des SGR, d'un atelier sur le rapport de premier exercice et la synthèse analytique.

Les actions prioritaires et leurs stratégies de mise en œuvre.(suite)

Objectif spécifique n°3 de la feuille de route : Construire à l'horizon 2017 le leadership communal en matière d'AEPHA à travers des ressources, structures, mécanismes et outils adaptés

Actions prioritaires

Action prioritaire O37. Transfert aux communes des ressources en matière d'assainissement des eaux usées et excréta

Activités

- Préparation et validation d'une approche et des procédures de transfert de ressources (Budgétisation au niveau Etat et budgétisation au niveau Commune) pour le développement de l'assainissement de base au niveau des ménages, des lieux publics, Ecoles, CSPS s'appuyant sur les dispositifs pérennes de PHA;
- Formation des acteurs de la chaîne des dépenses publiques au niveau national, régional et communal à la mise en œuvre de la procédure de transfert de ressources en matière d'assainissement de base;
- Elaboration par chaque DREA du rapport de premier exercice sur le développement de l'assainissement de base sous l'égide des communes et s'appuyant sur les dispositifs pérennes de PHA;
- Préparation d'une synthèse analytique par la DGA;
- Tenue dans chaque région sous l'égide des SGR, d'un atelier sur le rapport de premier exercice et la synthèse analytique.